



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2019  
Reçu en préfecture le 28/03/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190321-2019\_03\_039-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

2019-03-039 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## SPORTS

# RACCORDEMENT AU GAZ DU CENTRE AQUATIQUE : CONVENTION DE SERVITUDE GRDF POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SITE ET DU LOT UNIQUE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué aux Sports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,  
Vu les décrets 67-886 du 6 octobre 1967 et 70-492 du 11 juin 1970 sur les distributions d'énergie,

Considérant que la société GRDF doit procéder à l'extension du réseau gaz et procéder à la pose d'une conduite pour le futur Centre aquatique aux Dagueys et à la réalisation à demeure, dans une bande de 4 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 300 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°304, 330, 331, 332, 335, 336 – Section AC),

Considérant que ces parcelles sont la propriété de La Cali,

Considérant que ces travaux font partie d'un ensemble plus conséquent de travaux qui permettront d'alimenter également le lot unique,

Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'une convention de servitude correspondante entre GRDF et La Cali référencée R36-1702203,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

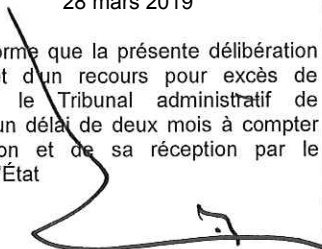
Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la société GRDF à procéder à l'extension du réseau gaz et à la réalisation à demeure, dans une bande de 4 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 300 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°304, 330, 331, 332, 335, 336 – Section AC).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude entre GRDF et La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

